



CONSEIL INTERCOMMUNAL  
p.a. Pierre Schaller  
Chemin du Creux 30  
CP 69  
1276 Gingins  
Tel. 079 230.77.20  
Courriel : [pschaller@schaller-bois.ch](mailto:pschaller@schaller-bois.ch)

## Procès-verbal du mardi 27 mars 2018 à 20h00, à Crassier

### Salle de musique Elisabeth de Portes, bâtiment C, 1<sup>er</sup> sous-sol

**Président :** Pierre Schaller  
**Secrétaire :** Nathalie Haab

#### Ordre du jour :

1. Appel/Assermentation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 26 septembre 2017
4. Communications du Bureau
5. Communications du Comité de direction (CoDir)
6. Préavis 1/2018 – Exercice 2017 – Rapport de Gestion et Comptes de l'Association  
*Rapport de la commission de gestion et des finances*
7. Nomination d'un(e) secrétaire du Conseil intercommunal
8. Propositions individuelles et divers
9. Extraits des décisions

#### 1. Appel/Assermentation

Le **Président** procède à l'assermentation de M. Yves Dalebroux, Municipal à Signy.

Délégués présents :	26
Délégués excusés :	4
Délégué absent:	aucun
Majorité absolue :	14

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

## 3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 26 septembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017 est adopté sans modification, à la majorité moins une abstention.

## 4. Communications du Bureau

**Le Président** énumère les délégués excusés et donne les raisons de ces absences. Il poursuit par la lecture de la lettre de démission de la secrétaire titulaire en précisant que la remplaçante de ce soir a renoncé à remplacer Mme Hölzel. Il conclut en présentant ses excuses pour le court délai d'envoi des documents nécessaires à cette assemblée, il est tributaire de l'envoi desdits documents par le Codir.

## 5. Communications du Comité de direction

**Serge Melly**, Président du Codir, en réponse au Président, explique que le mois de mars est un mois très chargé et qu'il est très compliqué de boucler les comptes dans les temps. Le boursier a effectué un excellent travail, même si les délais ont quelque peu été dépassés. Serge Melly revient ensuite sur l'inondation dont a été victime la piscine intercommunale de Chésereux, provoquée par le débordement de l'Asse. Il salue les efforts fournis par le SDIS Nyon-Dôle qui a tout tenté mais il s'est avéré impossible de sauvegarder la piscine. Non sans humour, il relève le dicton populaire : « Le feu, ça brûle et l'eau ça mouille... ». Force est de constater que la piscine s'est carrément noyée... La réouverture est prévue le 9 avril si tout se passe bien. L'avancée des travaux de réfection est publiée sur les sites internet des communes d'Asse et Boiron. Serge Melly remercie Yves Schwartzentrub, nommé directeur des travaux et les membres du Codir qui ont œuvré de concert, avec le boursier et Jean-Luc Vuagniaux, pour limiter autant que faire se peut les conséquences de cette nouvelle déconvenue.

**Jean-Luc Vuagniaux**, membre du Codir, se fait l'écho des mauvaises nouvelles concernant le restaurant scolaire de l'ESEP. Si l'avancement du chantier permet d'espérer une ouverture à la rentrée 2018, tout n'est pas simple. Dans les mauvaises nouvelles, on relèvera qu'une visite de chantier était prévue ce soir mais vu la météo et l'état des chapes de béton en cours de réalisation, elle a été reportée. Jean-Luc Vuagniaux revient également sur la tenue du budget, qui semblait idéale, mais qui a été passablement chahutée par un dépassement, considéré comme acceptable mais qui débouchera certainement sur une demande de crédit supplémentaire nécessaire pour boucler les comptes. Les raisons de ce dépassement sont des travaux non prévus qui ont dû être exécutés en raison du détournement d'une conduite et de la création d'une fosse de relevage consécutive. Ces coûts supplémentaires représentent CHF 200'000.-. Il y aura également des frais supplémentaires inhérents à la conduite à distance de la chaufferie raccordée au nouveau bâtiment. Le dépassement final devrait atteindre quelques dizaines de milliers de francs, impossible à chiffrer avec précision pour le moment. Il précise que ces informations ne sont jamais faciles à communiquer et assure le Conseil que le Codir travaille d'arrache-pied pour limiter ces complications.

Face aux mines interrogatives de certains délégués, **Serge Melly** explique que cette canalisation était existante et qu'elle ne posait pas, à priori, de problème particulier. Cependant, sur les conseils de l'architecte, le Codir a décidé qu'il n'était pas adéquat de laisser une conduite sous un bâtiment, avec les conséquences qu'il pourrait y avoir en cas de rupture ou de nécessité de réparation future. Le Codir a donc décidé de procéder à ces travaux de détournement pour éviter tout problème à l'avenir.

## 6. Préavis 1/2018 – Exercice 2017 – Rapport de Gestion et Comptes de l'Association

Lecture du rapport par **Boris Mury**

**Le Président** ouvre la discussion :

**Michel Bersier**, Borex, revient sur les travaux de la piscine, dont la réfection des cunettes et le toit, qui n'ont pas donné satisfaction. Il souhaite savoir pour quelle raison ?

**Jean-Luc Vuagniaux**, Codir, explique que l'entreprise qui a été mandatée pour les travaux de réfection des cunettes n'a pas donné signe de vie malgré de multiples relances. Pour le moment, le Codir n'a pas réussi à obtenir une confirmation écrite que les travaux seront achevés dans les règles de l'art. Le Codir pense que les travaux ne pourront être ni terminés ni validés avant la fin de l'année. Aussi, suite aux dégâts du toit provoqués par l'ouragan du 14 septembre 2017, les travaux ont en partie été réalisés durant la fermeture due aux cunettes à l'exception de la couverture qui demande encore 4 semaines de travail. Quant à la salle de gymn, et à son isolation du toit, il ne reste que le paratonnerre à poser qui bénéficie d'une subvention accordée par l'Etat de Vaud.

**Cédric Gorgerat**, Gingins, s'étonne de constater que la réparation des cunettes, qui devait être exécutée durant une fermeture relativement longue, ne donne pas satisfaction.

**Jean-Luc Vuagniaux**, Codir, explique qu'il y a de nouveau des cloques mais que l'entreprise mandatée est intervenue récemment. L'intendant dit avoir constaté, lors de la vidange de décembre dernier, que la résine n'était pas homogène ni complètement sèche. M. Schwartzentrub et le Codir sont du même avis.

**Cédric Gorgerat**, Gingins, demande alors si un avocat a été mandaté pour étudier ce vice et ses conséquences.

**Jean-Luc Vuagniaux**, Codir, explique qu'une expertise va être demandée. Ceci dit, il faut bien comprendre que les relances ont été multiples et que les éléments naturels, avec les dégâts qu'ils ont provoqués, ont quelque peu mis les cunettes en veilleuse.

**Denis Kupferschmid**, Arnex, se demande cependant s'il vaut la peine d'entamer une procédure juridique pour un montant prévu de CHF 15'000. Soit le coût de réparation des cunettes.

Les comptes sont ensuite étudiés page par page :

**Jean-Marie Sonney**, Gingins, constate une diminution de CHF 10'000.- sur le compte Assurances accident-maladie. Il demande des explications. Aussi, il pense que l'intitulé relatif à « amortissement terrain et parking » n'est pas correct.

**Marc Berlie**, Boursier, reconnaît que les commentaires ont été inversés et prie l'assemblée de faire la correction elle-même.

**Jean-Marie Sonney**, Gingins, demande également si, dans le compte « Achats et consommation d'énergie », le compte exprime bien la facture tardive telle qu'elle figure en explication dans le rapport. C'est confirmé.

**Michel Bersier**, Borex, demande sur quelle base sont calculés le 8% de frais d'exploitation de la piscine.

**Franz Kneubuhler**, Eysins, répond qu'il s'agit d'un simple calcul...

La discussion n'est plus demandée.

Le Conseil intercommunal adopte les comptes 2017 et approuve la gestion par 25 OUI et 1 absence.

## **7. Nomination d'un/e secrétaire du Conseil intercommunal de l'AIAB**

Le Président dresse le portrait de Mme Séverine Prélaz, seule candidate au poste, absente ce soir pour raisons médicales. Avant de proposer sa nomination, il demande à l'assemblée si elle a connaissance d'autres personnes, ce qui n'est pas le cas.

Mme Prélaz est ainsi nommée Secrétaire du Conseil intercommunal et prendra ses fonctions dans quelques jours.

## **8. Divers et propositions individuelles**

**Le Président** donne la parole à qui veut la prendre :

**Cédric Gorgerat**, Gingins, souhaite effectuer un petit sondage informel pour déterminer si la création d'un site internet voué à l'AIAB devrait être mis en ligne. Il considère que ce serait très pratique, non seulement pour le public mais également pour les délégués, de pouvoir se renseigner et consulter les documents, tels les procès-verbaux, les décisions ou même les préavis.

**Jean-Luc Vuagniaux**, Codir, explique que les coûts de création et les frais d'hébergement retiennent le Codir mais qu'il est ouvert à cette idée.

**François Mathey**, Chéserey, suggère alors de coupler le site de l'AAE avec l'AIAB, ce qui pourrait répondre à la demande de M. Gorgerat. Aussi, cela permettra aux citoyens de faire le lien entre les deux associations.

**Jean-Luc Vuagniaux**, Codir, répond alors qu'une petite étude va être menée dans ce sens et comprend bien que M. Gorgerat insiste sur l'utilité d'une telle plateforme pour l'AIAB. Dans l'esprit du Codir, ce site ou cet accès informatique serait davantage destiné au Conseil intercommunal et au Codir plutôt qu'à la population.

**Didier Zumbach**, Arnex, demande s'il ne serait pas possible de trouver des solutions pour diminuer les frais d'entretien et les coûts de fonctionnement de la piscine, au vu des CHF 300'000.- de charges supplémentaires que cela engendre.

**Serge Melly**, Président du Codir, explique que ces 8% sont un taux arbitraire qui ne tient pas la route. Les normes actuelles ne permettent pas de maintenir ce pourcentage dédié aux frais d'exploitation et aux frais de fonctionnement. Le nettoyage est très onéreux en raison de protocoles à respecter qui sont très chers. Il faut donc comprendre qu'il est impossible de respecter ces 8% qui ne correspondent pas à la réalité. De plus, l'ouverture de la nouvelle piscine à Nyon fera peut-être de l'ombrage à la piscine intercommunale de Chéserey, empêchant sans doute une nouvelle augmentation du prix d'entrée. M. Melly précise cependant que ce n'est pas un problème dû à un manque de fréquentation des bassins mais bien à un problème de coûts qui explosent.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

## 9. Approbation de l'extrait des délibérations

La Secrétaire donne lecture de l'extrait des décisions de la présente séance qui est accepté à l'unanimité.

Prochaine séance le 26 juin 2018.

La séance est levée à 21h00 et les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.

Bureau du Conseil intercommunal de l'AIAB

Le Président



Pierre Schaller

La Secrétaire remplaçante



Nathalie Haab